

## Avis de consultation

### **Projet de modification du *Règlement 52-107* sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables**

#### **Introduction**

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publient aux fins de consultation le projet de modification du *Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables* (le « règlement »), qui est entré en vigueur le 30 mars 2004 dans tous les territoires sauf au Québec. L'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») a prononcé le 26 mars 2004 une décision permettant aux émetteurs et aux personnes visées par le règlement de se conformer aux nouvelles règles mises en vigueur par ce projet.

Le règlement doit être adopté sous forme de règlement en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse, et sous forme d'instruction dans les autres territoires représentés au sein des ACVM.

#### **Modifications corrélatives**

On trouvera en annexe les modifications apportées au règlement. On peut également les consulter sur le site Web des membres des ACVM. Ces modifications sont corrélatives au projet de *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, d'Annexe 81-106A1, *Contenu des rapports et annuels et intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds* et d'Instruction générale relative au *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, publié pour une seconde période de consultation le 28 mai 2004.

#### **Consultation**

Les intéressés sont invités à présenter des commentaires sur le projet de modification du règlement.

Veuillez présenter vos commentaires par écrit avant le 26 août 2004. Si vous ne transmettez pas vos commentaires par courriel, nous vous prions de joindre à ceux-ci une disquette contenant la version électronique de vos commentaires (en format Word pour Windows).

Veuillez les adresser à toutes les commissions membres des ACVM, comme suit :

Alberta Securities Commission  
British Columbia Securities Commission  
Saskatchewan Financial Services Commission  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Autorité des marchés financiers (Québec)  
Direction de l'administration des valeurs mobilières (Nouveau-Brunswick)  
Office of the Attorney General (Île-du-Prince-Édouard)  
Nova Scotia Securities Commission  
Securities Commission of Newfoundland and Labrador  
Registraire des valeurs mobilières, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
Registraire des valeurs mobilières, Corporate Affairs, Community Services, Gouvernement du Yukon  
Registrar of Securities, Legal Registries Division, Department of Justice, Government of Nunavut

Il est inutile de transmettre vos commentaires à toutes les commissions membres des ACVM. Veuillez plutôt les envoyer aux deux adresses suivantes, et ils seront distribués aux autres membres.

Anne-Marie Beaudoin  
Directrice du secrétariat  
Autorité des marchés financiers  
Tour de la Bourse  
800, square Victoria  
C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

John Stevenson, Secretary  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
20 Queen Street West  
19<sup>th</sup> Floor, Box 55  
Toronto (Ontario) M5H 3S8  
Courriel : [jstevenson@osc.gov.on.ca](mailto:jstevenson@osc.gov.on.ca)

Vos commentaires ne seront pas confidentiels car la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

### **Questions**

Pour toute question, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Sylvie Anctil-Bavas  
Spécialiste – Expertise comptable  
Service de la réglementation  
Autorité des marchés financiers  
Tél. : (514) 395-0558, poste 2402  
[sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca](mailto:sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca)

Jean Hébert  
Analyste – Produits gérés et alternatifs  
Direction du marché des capitaux  
Autorité des marchés financiers  
Tél. : (514) 395-0558, poste 4477  
[jean.hebert@lautorite.qc.ca](mailto:jean.hebert@lautorite.qc.ca)

Raymond Chan  
Accountant, Investment Funds  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Tél. : (416) 593-8128  
[rchan@osc.gov.on.ca](mailto:rchan@osc.gov.on.ca)

Vera Nunes  
Legal Counsel, Investment Funds  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Tél. : (416) 593-2311  
[vnunes@osc.gov.on.ca](mailto:vnunes@osc.gov.on.ca)

Irene Tsatsos  
Senior Accountant, Investment Funds  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Tél. : (416) 593-8223  
[itsatsos@osc.gov.on.ca](mailto:itsatsos@osc.gov.on.ca)

Noreen Bent  
Manager and Senior Legal Counsel  
British Columbia Securities Commission  
Tél. : (604) 899-6741  
ou 1 800 373-6393 (en C.-B. et en Alberta)  
[nbent@bcsc.bc.ca](mailto:nbent@bcsc.bc.ca)

Christopher Birchall  
Senior Securities Analyst  
British Columbia Securities Commission  
Tél. : (604) 899-6722  
ou 1 800 373-6393 (en C.-B. et en Alberta)  
[cbirchall@bcsc.bc.ca](mailto:cbirchall@bcsc.bc.ca)

Melinda Ando  
Legal Counsel  
Alberta Securities Commission  
Tél. : (403) 297-2079  
[melinda.ando@seccom.ab.ca](mailto:melinda.ando@seccom.ab.ca)

Bob Bouchard  
Director, Corporate Finance and Chief Administrative Officer  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Tél. : (204) 945-2555  
[bbouchard@gov.mb.ca](mailto:bbouchard@gov.mb.ca)

Wayne Bridgeman  
Senior Analyst, Corporate Finance  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Tél. : (204) 945-4905  
[wbridgeman@gov.mb.ca](mailto:wbridgeman@gov.mb.ca)

Le 28 mai 2004